

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 30 septembre 2019
à l'Hôtel du Département à Strasbourg

La séance est ouverte à 09h15 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. DEBES, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme JEANPERT, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, Mme LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme DELATTRE

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département

Mme Myriam STENGER, cheffe de cabinet

M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières

M. Jonathan BISOT-LEFEBVRE, directeur général adjoint en charge des ressources

M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale

Mme Bénédicte AUTIER, M. Emmanuel BASTIAN, Mme Estelle BURGUN, M. Marc EWALD, M. Olivier MEROT, directeurs de mission et Mme Valérie QUIETI et Mme Caroline KERNEIS, directrices adjointes

M. Boris SCHRUFFENEGGER, directeur de la communication

M. Julien GUG, conseiller du président, M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général, Mme Lucie LE DU, stagiaire INET

Mmes Isabelle BURCKEL, Marie VACHEY et Claire BACHMANN, direction des assemblées et des affaires juridiques

Excusé(s) avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)

M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)

Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)

M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)

Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)

M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Absent(s) :

Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Marc SENE

◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage :

N°CP/2019/339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 351, 353, 354, 357, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 374, 375, 376, 379, 380, 381, 382, 385, 386, 389, 390, 393, 395, 398, 399, 400, 402, 403, 404, 406, 407, 408, 410, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Marc SENE*

CP/2019/339 - 00000 - Administration générale Maison de l'Alsace à Paris - Centre d'affaire et marque

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'approuver les termes du projet de bail ci-joint à conclure pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2019 avec la société ALSACE CHAMPS ELYSEES, au capital de 10 000 euros, en cours d'immatriculation, aux fins d'exploitation des locaux de la Maison de l'Alsace en centre d'affaires, dont le projet est joint au rapport ;

- d'autoriser la signature de ce contrat ;
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour organiser la cession gratuite des marques verbales françaises « LA MAISON DE L'ALSACE » et « LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS » déposées par la SAS MDA PARTNERS ;
- de décider d'assurer une protection renforcée et pertinente de la marque semi-figurative « Maison de l'Alsace Champs Elysées », propriété des deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, notamment à la suite de la demande formulée par la société AGIVEO tendant à la limitation de cette marque, mais également dans la perspective de la mise en place, au 1er janvier 2021, de la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- de prendre acte dans ce cadre, en application de la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-3-12-2 du 13 mars 2015, de l'intervention d'un avocat commun, spécialisé dans le domaine de la propriété intellectuelle, mandaté par le Département du Bas-Rhin, et de la prise en charge des frais correspondants à parité entre les deux collectivités.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/340 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition d'attribution d'une subvention d'investissement à la
réalisation de la SIG ARENA-Crédit Mutuel Forum**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention à hauteur de 3,4 millions d'euros au bénéfice de la SAS SIG ARENA en vue de la réalisation du projet SIG ARENA, sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

o attribution à la SAS SIG ARENA d'un bail emphytéotique sur le terrain d'implantation du projet à l'issue de la procédure de publicité et mise en concurrence préalable initiée par l'Eurométropole de Strasbourg,

o mise en concurrence du contrat de construction pour la réalisation du projet de SIG ARENA,

o validité du montage juridique du projet au regard des règles de droit national et communautaire,

o participation des autres financeurs publics au financement du projet sur les bases convenues et obtention des financements privés nécessaires à la réalisation du projet,

o obtention par la SAS SIG ARENA d'un permis de construire purgé de tout recours ;

- décide de verser, au bénéficiaire, une avance de 100 000 € en 2019, sans préjudice de la réalisation des conditions précitées ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la SAS SIG ARENA, jointe en annexe à la présente délibération ; cette convention étant conclue sous réserve de la réalisation des conditions

précitées.

A défaut de réalisation de l'une de ces conditions au 31 décembre 2021, l'ensemble des sommes versées devra être restitué, à l'exclusion de l'avance, qui restera acquise au bénéficiaire ;

- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/341 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Sociétés d'Économie Mixte Locales - proposition d'approbation
des rapports d'activité 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte sans observation des rapports d'activité 2018 des Sociétés d'Économie Mixte Locales (SEML) joints en annexe, dans lesquelles le Département est actionnaire au 31 décembre 2018 (SIBAR, SERS, CTS, SAMINS, ALSABAIL), tels que joints en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusé :

M. Etienne WOLF

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Marc SENE*

**CP/2019/342 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et
internationale
Proposition de soutien au projet INTERREG VA Rhin Supérieur
"Étude de faisabilité pour un concept de mobilité multimodal
pour l'Eurodistrict PAMINA"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'Eurodistrict PAMINA pour le cofinancement du projet INTERREG VA "Étude de faisabilité pour un concept de mobilité multimodal pour l'Eurodistrict PAMINA" (versement de 30 000 € en 2019 à la signature de la convention, et du solde courant 2021),
- d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/343 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale
Proposition d'attribution de subvention en soutien des actions portées par l'Université Populaire PAMINA de WISSEMBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université Populaire PAMINA, pour soutenir cette structure au titre de l'année 2019. La totalité de la subvention sera versée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)*
- M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)*
- M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)*
- Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*
- M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)*
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*
- M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*
- Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)*
- M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusée :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT

Absents :

- Mme Françoise BUFFET*
- M. Thierry CARBIENER*
- M. Marc SENE*

CP/2019/344 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale
Proposition d'attribution d'une subvention à l'Euro-Institut pour la mise en œuvre du projet INTERREG VA Rhin Supérieur "Mise en place d'un secrétariat permanent du Conseil Rhénan"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur

proposition de son Président, décide :

- d'attribuer une subvention totale de 8 625 € pour la période 2019-2021 (soit 2 875 €/an) à l'Euro-Institut, au titre du cofinancement du projet INTERREG V Rhin Supérieur "Mise en place d'un secrétariat permanent du Conseil Rhénan" porté par le Landtag du Bad Wurtemberg,
- d'approuver les termes du projet de convention financière afférent, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)*
- M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)*
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)*
- M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)*
- Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*
- M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)*
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*
- M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*
- Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)*
- M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Absents :

- Mme Françoise BUFFET*
- M. Thierry CARBIENER*
- M. Marc SENE*

CP/2019/345 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'actions dans le cadre du Forum Mondial de la Démocratie 2019, dont l'organisation d'une conférence internationale de dessinateurs de presse à destination des collégiens bas-rhinois en partenariat avec l'association Cartooning for Peace, ainsi que des sessions découverte du Conseil de l'Europe pour les collégiens.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver les propositions d'actions suivantes dans le cadre du Forum Mondial de la Démocratie 2019 : organisation d'une conférence internationale à destination des collégiens bas-rhinois en partenariat avec l'association Cartooning for Peace, organisation de sessions découverte au Conseil de l'Europe pour les collégiens;

- décide d'attribuer une subvention de 11 350 euros à l'association Cartooning for Peace au titre de l'édition 2019 du Forum Mondial de la Démocratie. Cette subvention sera versée en une fois sur présentation de l'état des frais réalisés et soumise aux dispositions du règlement financier départemental en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/347 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Etude de faisabilité technique et financière pour la réalisation
d'une passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de
BEINHEIM - WINTERSDORF (RD87/L78b)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte la mission de maîtrise d'ouvrage pour se charger de l'étude de faisabilité technique et financière nécessaire à la réalisation de la passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de Beinheim - Wintersdorf (RD87/L78b),
- décide de lancer une étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'une passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de Beinheim - Wintersdorf (RD87/L78b);
- approuve le montant prévisionnel de l'étude fixé à 260 000€ TTC, incluant la participation forfaitaire relative au coût de préparation du dossier INTERREG remboursé directement par INTERREG au porteur du projet;
- approuve la clé de répartition financière suivante pour l'étude de faisabilité technique et financière :
 - . INTERREG V Rhin Supérieur : 50% (incluant la participation forfaitaire relative au coût de préparation du dossier INTERREG),
 - . Département du Bas-Rhin : 25% (incluant le coût forfaitaire de préparation du dossier INTERREG),
 - . Landkreis Rastatt : 25% (déduction faite de la participation forfaitaire relative au coût de préparation du dossier INTERREG),
- approuve le projet de convention d'étude et de financement du programme INTERREG V Rhin Supérieur pour le projet intitulé « Etude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'une passerelle pour piétons et cyclistes sur le pont de Beinheim - Wintersdorf (RD87/L78b) » à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Landkreis Rastatt et la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur, annexé à la présente délibération;.
- autorise son président à signer cette convention;
- autorise son président à mener toutes les procédures et formalités administratives successives relatives à ce projet.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/349 - 00000 - Administration générale
Proposition de régularisation foncière de parcelles propriétés du
Département du Bas-Rhin et correspondant au domaine public
routier départemental dans le canton d'ERSTEIN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de demander l'élimination auprès du Livre Foncier et/ou du Cadastre, des parcelles détaillées dans les tableaux ci-annexés correspondantes à des emprises de routes départementales ou des délaissés de voirie.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

*Mme Françoise BEY
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Marc SENE*

**CP/2019/351 - 62010 - Soutien au développement touristique
Proposition d'attribution de subventions à divers organismes à
vocation touristique pour leur fonctionnement en 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- une subvention de 27 400€ à l'Association départementale du Club Vosgien pour son fonctionnement 2019,
- une subvention de 15 000€ à l'Association Clévacances Alsace au titre de son programme d'actions 2019,
- une subvention de 2 987,24 € à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation de la saison estivale du Chalet du Champ du Feu.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)*

M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Absents :

Mme Françoise BUFFET

M. Thierry CARBIENER

M. Marc SENE

**CP/2019/353 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux-Proposition de financement et
d'approbation du projet de convention partenariale pour
l'extension de la Maison de services au public du Kochersberg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

-d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial d'extension de la Maison de services au public du Kochersberg ;

-dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance-famille, de la jeunesse-vie associative et de l'habitat ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 272 571 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour le projet précité ;

-d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la commune de Truchtersheim pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

-d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/354 - 65530 - Fonds d'innovation
Contrat départemental - Fonds d'Innovation Territoriale -
Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de
MUTTERSCHOLTZ pour la réalisation d'une étude de définition
d'un projet d'aménagement concerté de son cœur de village**

La Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à l'étude de définition d'un projet d'aménagement concerté du cœur de village de la commune de Muttersholtz, conformément aux critères de financement du Fonds d'Innovation territoriale ;

- décide de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines suivants : l'aménagement concerté du cœur de village, le développement de la Résidence seniors, le lien avec les autres projets communaux et intercommunaux

relevant du contrat départemental ;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 11 505 € au titre du fonds d'innovation territoriale, à la Commune de Muttersholtz afin de lui permettre de réaliser l'étude précitée ;
- approuve les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Muttersholtz, jointe en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention précitée.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/357 - 65530 - Fonds d'innovation
Contrat Départemental - Fonds d'innovation territoriale -
Proposition de financement d'une étude de besoins pour le
déploiement d'"emplois aidants" dans la VALLEE DE LA BRUCHE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'apporter son soutien financier à l'étude et d'attribuer une subvention d'un montant de 13 000 € à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche ;
- approuve, les termes du projet de convention financière à conclure avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche joint à la présente délibération ;
- autorise son président à la signer.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/359 - 70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur les projets de plans
locaux d'urbanisme (PLU) arrêtés de différentes communes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président émet un avis favorable aux orientations des projets de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) arrêtés des communes suivantes : Dangolsheim, Daubensand, Dinsheim-sur-Bruche, Gottenhouse, Hegeney, Kirchheim, Kriegsheim, Kurtzenhouse, Langensoultzbach, Lauterbourg, La Vancelle, Marmoutier, Niederlauterbach, Odratzheim, Oermingen, Ratzwiller, Rosheim, Russ, Scheibenhard, Weyersheim et Woerth, qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant la Commune de Kurtzenhouse, l'avis favorable est assorti de la demande de compléter le rapport de présentation pour faire figurer les RD437 et RD48 de 2ème catégorie (p. 28) et d'instaurer pour les zones concernées un recul hors agglomération de 25 m pour les habitations et de 20 m pour les autres constructions par rapport à l'axe de la RD37.

Concernant la Commune d'Odratzheim, l'avis favorable est assorti de la demande de veiller au maintien de la continuité de la piste cyclable en site protégé (Westhoffen-Odratzheim).

Concernant la Commune de Ratzwiller, l'avis favorable est assorti de la demande d'instaurer en zone A un recul hors agglomération de 15 m par rapport à l'axe de la

RD123 pour toutes les constructions.

Concernant la Commune de Rosheim, l'avis favorable est assorti de la demande d'interdire tout accès direct de la zone UX sur route départementale

Concernant la commune de Schaeffersheim, l'avis favorable est assorti de la demande d'adapter le Zonage Ux pour y permettre la réalisation d'équipements de stationnement public du type parking de covoiturage ; par ailleurs, pour permettre l'accessibilité à cette zone Ux en entrée Ouest de Schaeffersheim, l'avis favorable est assorti en outre de la demande que l'Orientation d'Aménagement Particulière permette un accès à un équipement de stationnement partagé depuis le chemin de la Chapelle Saint Blaise.

Concernant la Commune d'Ergersheim, l'avis est réservé et assorti de la demande d'inscrire un emplacement réservé pour réaliser l'aménagement prévu sur la RD45 en entrée Est d'agglomération afin de desservir la zone d'extension.

Concernant la Commune d'Obenheim, l'avis est réservé et assorti des demandes suivantes :

- qu'une réflexion d'ensemble soit menée sur cette entrée d'agglomération pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et réduire les impacts qui résulteront de ces aménagements, notamment au regard des accès autorisés ;
- d'instaurer dans le règlement un recul de 15 m par rapport à l'axe de la RD124 en zone UB, sauf en cas de déplacement du panneau d'agglomération ;
- de prévoir un cheminement pour les déplacements doux sur la route de Daubensand a minima jusqu'à l'accès en limite Est de la future zone de loisirs UL1 ;
- d'envisager le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération jusqu'à l'accès en limite Est de la future zone de loisirs UL1 au lieu-dit Pferchbrunnenhecken.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/360 - 70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes du PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant les orientations en matière de développement urbain, la Commission Permanente :

- Demande, dans le règlement de Reichshoffen, le maintien en zone UC des parcelles 731, 742 et 749, jouxtant le collège Françoise Dolto, lesquelles sont temporairement occupées par des bâtiments modulaires et destinées à être revendues après chantier.

Concernant les déplacements et le réseau routier, la Commission Permanente :

Dans le Règlement :

- Demande que, pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et de qualité de vie des riverains, les reculs par rapport à l'axe des routes départementales hors agglomération soient réglementés conformément aux préconisations du Schéma routier départemental dans les zones dites inconstructibles où sont autorisées des extensions ;
- Demande que les secteurs AC2 au Nord de la Commune de Mertzwiller potentiellement concernés par le projet de déviation (c'est-à-dire les secteurs au-delà de l'emplacement réservé dans le cadran RD148 x RD1062) soient reclassés en zone A inconstructible ;

- Emet une réserve sur la zone AB de Mietesheim, prévue pour du « stockage agricole » mais dont le projet d'une unité de méthanisation pose un problème de desserte ; en effet, la desserte via le chemin rural qui se raccorde sur la RD250 n'est pas compatible avec le trafic envisagé, et la proximité du passage à niveau pose des problèmes de sécurité, à l'instar de la zone UX sur le même secteur.

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'espace agricole :

- Demande, au regard d'éventuels développements de l'activité économique dans l'espace agricole (gîtes, vente directe, unité de méthanisation), de les compléter par une orientation prévoyant un accès unique sur les routes départementales et adapté aux activités prévues.

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles :

- Emet une réserve quant à l'urbanisation prévue sur le secteur de Mertzwiller, Secteur 1AUa/2AU/2AUX – Murbruch compte tenu qu'aucun nouvel accès à la RD1062 hors agglomération ne sera autorisé avant la mise en service de la déviation de Mertzwiller et le déclassement des routes départementales qui y sont associées ;

- Demande, quant à l'accès au secteur de Mertzwiller, Secteur 1AUn : Rue du Muhlfeld, le raccordement via la rue du Muhlfeld et la rue des Romains, compte tenu que l'autorisation de créer un deuxième accès à proximité de l'existant et positionné entre les 2 écluses ne sera pas accordé ;

- Recommande, vu l'ampleur du secteur Niederbronn – ZAC du Gries, l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la RD653 dès le développement de la zone 1AUZ.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/362 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Contournement Ouest de Strasbourg - A355 - Proposition de
trois projets de convention à conclure avec ARCOS et le
groupement SOCOS traitant des conditions techniques
administratives et financières pour les travaux de construction
et des modalités de gestion ultérieure des ouvrages de
franchissement et rétablissement des voies départementales**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'approuver les termes des projets de conventions joints en annexe à conclure entre le Département du Bas-Rhin , la société ARCOS, concessionnaire de l'A355 et le groupement d'entreprises solidaires SOCOS, concepteur-réalisateur, l'une traitant des modalités d'intervention sur le domaine départemental pendant la phase travaux et les deux autres traitant des conditions de gestion ultérieure de ces ouvrages après mise en service du COS et autorise son président à les signer

Adopté à l'unanimité

CP/2019/363 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de répartition des recettes du produit des amendes de police (exercice 2018)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'exercice 2018, d'affecter aux opérations figurant dans les tableaux annexés, un montant de 399 163,07 € provenant du produit des amendes de police.

L'affectation du reliquat de la dotation (338 873,95 €) sera proposée ultérieurement à la Commission Permanente pour d'autres opérations.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/364 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition d'approbation de projets de conventions de financement de la TVA entre le Département, la Commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL, la Commune de HURTIGHEIM, la Commune de VOELLERDINGEN, la Commune de WEISLINGEN, la Commune de REXINGEN, la Commune de SCHLEITHAL, la Commune de WISSEMBOURG et la Commune de BASSEMBERG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de conventions à conclure avec la Commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL, la Commune de HURTIGHEIM, la Commune de VOELLERDINGEN, la Commune de WEISLINGEN, la Commune de REXINGEN, la Commune de SCHLEITHAL, la Commune de WISSEMBOURG et la Commune de BASSEMBERG, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;

- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)*

M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusé :
M. Etienne WOLF

Absents :
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Marc SENE

CP/2019/365 - **70510 - Modernisation du réseau routier**
Aménagement de la RD1420 à Rothau : Projet de convention de portage foncier à conclure avec l'Etablissement public foncier d'Alsace

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les modalités financières de l'achat d'un bien immobilier à Rothau et dont la valeur vénale a été estimée par France Domaine à 96 000 € ;
- autorise l'Etablissement public foncier d'Alsace à acquérir le bien désigné ci-dessus ;
- approuve le portage foncier par l'Etablissement public foncier d'Alsace;
- approuve les modalités de remboursement de l'EPF d'Alsace suivantes : valeur du stock résiduel (prix principal d'acquisition, frais d'acquisition et éventuels coûts de travaux non remboursés) lors de la cession totale du bien, qu'elle intervienne au terme de la durée du portage ou de manière anticipée ;
- autorise son président à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPF d'Alsace jointe en annexe et ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Absents :
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Marc SENE

CP/2019/366 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département, la Commune de SCHLEITHAL et la Commune de DRACHENBRONN-BIRLENBACH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de convention à conclure avec la Commune de Schleithal et la Commune de Drachenbronn-Birlenbach, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération, selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/367 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Aménagement de la RD52 entre Niederroedern et Schaffhouse-près-Seltz et demande d'autorisation de défrichement

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, autorise son président à déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement relatif au projet d'aménagement de la RD52 entre Niederroedern et Schaffhouse-près-Seltz.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/369 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de désignation de différentes collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de routes départementales en agglomération figurant dans les tableaux joints en annexes à la présente délibération :

- de faire usage de l'article L2422-12 du code de la commande publique, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage, créé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 en vue de désigner la Commune de Niederbronn pour le réaménagement de l'avenue de la Gare – RD428 -, la Commune de Wissembourg pour le réaménagement de l'allée des Peupliers – RD3 - à Altenstadt, la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le réaménagement de la route de Haguenau – RD 919 – à Pfaffenhofen, la Commune de Witternheim pour le réaménagement de la rue Principale – RD203 -, la Commune de Lochwiller pour le réaménagement de la rue Principale – RD668 – et la Communauté de Commune de Hanau la Petite-Pierre pour le réaménagement de la rue de la Moder –RD919 – à Obermodern, le réaménagement de la rue Principale – RD919 – à Menschhoffen, le réaménagement de la route de La Petite-Pierre – RD7 – à Weiterswiller, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;

- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et les collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/370 - 74030 - Aménagement de l'espace rural
Proposition d'attribution d'une subvention au titre de l'aménagement de l'espace rural pour la réalisation de travaux connexes à l'aménagement foncier de la Commune de KLEINGOEFT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention pour les travaux de mesures compensatoires environnementales sur le ban de la Commune de Kleingoeft d'un montant total de 6 272,00 € au bénéficiaire figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/371 - 74510 - Espaces naturels
Proposition d'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "Conservatoire Botanique d'Alsace" (GIP CBA)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention constitutive du 27 novembre 2017 du Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Conservatoire Botanique d'Alsace", modifiant les articles 7, 11 et 12 de la convention constitutive du GIP pour prendre acte du retrait de la Société Botanique d'Alsace et pour l'associer en tant qu'invité permanent aux instances décisionnelles du GIP,

- d'autoriser son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)*

Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Absents :

Mme Françoise BUFFET

M. Thierry CARBIENER

CP/2019/374 - 43010 - Intervention Éducative à Domicile
Internat scolaire : approbation d'une convention de prise en charge au titre de la protection de l'enfance - WALBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter à 30 places l'offre d'accompagnement en internat scolaire au Séminaire de Jeunes de WALBOURG au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- approuve le projet de convention de financement, joint en annexe, destiné à la prise en charge des frais d'internat pour des jeunes en difficulté, à conclure avec le Séminaire de Jeunes de WALBOURG pour une durée de 3 ans ;
- autorise son président à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)

M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)

Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)

M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)

M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusés :

Mme Martine JUNG

M. Nicolas MATT

Absents :

Mme Françoise BUFFET

M. Thierry CARBIENER

CP/2019/375 - 43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes
Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer, au titre du soutien à des actions en matière de médiation familiale et pour l'année 2019, des subventions d'un montant global de 23 453 € réparties comme suit :

- Club de jeunes "l'Etage" : 3 375 € ;
- Association Rescif : 6 578 € ;
- Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) : 9 000 € ;
- Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 4 500 € ;

- d'attribuer, pour l'année 2019, des subventions d'un montant global de 215 971 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance réparties comme suit :

- Association « La Grande Ecluse » : 8 000 € ;
- Association Rescif : 8 658 € ;
- Association « La Passerelle » : 10 963 € ;
- Association « Tout Jour là » : 475 € ;
- Association ADEPAPE : 78 213 €, selon les termes de la convention annuelle
- Association Thémis : 99 662 €, selon les termes de la convention triennale ;
- Association Rebond du Cœur : 10 000 € ;

- d'attribuer des subventions d'un montant global de 26 750 €, 7 750 € correspondants aux crédits prévus et 19 000 € qui seront imputés dans le cadre de la DM2, aux associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire, au titre de l'année 2019, réparties comme suit :

- La Maisonnée : 3 000 € ;
- Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) : 4 750 € ;
- UFSBD : 15 000 €
- Association "Naître en Alsace" : 3 000 € ;
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : 1 000 €.

-d'attribuer des subventions d'un montant global de 29 730 € aux associations œuvrant au titre de la parentalité dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de lutte contre la grande pauvreté comme suit :

- L'association « Les jeux du Chat noir » : 20 250 € selon les termes de la convention triennale
- Le Relais d'Assistants Maternelles de Molsheim : 3 480 €
- Les espaces parents collèges :
Rouget de Lisle : 1 000 €
Leclerc : 1 000 €
Lezay Marnezia : 1 000 €
Twinger : 3 000 €

- d'autoriser son président à signer les conventions avec les associations Thémis, ADEPAPE et « Les jeux du Chat Noir », dont les projets sont joints en annexe.

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Nicolas MATT

Absents :

Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER

**CP/2019/376 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives
Propositions d'attribution de subventions à des associations
socio-éducatives agissant en faveur des jeunes bas-rhinois pour
l'année 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 55 400 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Absents :

**CP/2019/379 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découvertes et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions pour l'organisation de classes de découverte et les visites du Struthof et du Mémorial d'Alsace Moselle, pour un montant de 83 170,00 € aux collèges publics et de 14 919,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/380 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution d'une subvention à l'association « Entreprendre pour apprendre » pour l'année 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Entreprendre pour apprendre Grand Est au titre de l'année 2019, afin de contribuer à financer les dispositifs « Mini-entreprises » et « Journées innov'-EPA ».

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/381 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution d'une subvention, pour l'année 2019, à l'association Alter Alsace Energies pour l'accompagnement de sa démarche au sein des collèges en lien avec le dispositif Cube's**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies au titre de l'année 2019 pour l'accompagnement des collèges dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/382 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution d'une subvention pour l'année 2019 à l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace Lorraine (UEPAL) pour l'organisation d'une exposition itinérante en mémoire d'Adélaïde Hautval**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL), pour l'organisation

d'une exposition itinérante en mémoire d'Adélaïde Hautval.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/385 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'approbation d'un projet de convention de gestion du restaurant scolaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Établissement Public Local d'Enseignement du collège de La Souffel à PFULGRIESHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les modalités de gestion et de fonctionnement de la demi-pension au collège de la Souffel de Pfulgriesheim tel que détaillé dans la convention ci-jointe ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de gestion du restaurant scolaire du collège de la Souffel de Pfulgriesheim, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'établissement public local d'enseignement du collège de La Souffel à PFULGRIESHEIM ;
- autorise son président à signer la convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/386 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Proposition d'approbation de trois projets de convention d'objectifs dans le domaine de la transmission artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, ci-joint, à conclure entre le Département et l'association Becoze ;
- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, ci-joint, à conclure entre le Département et l'association TJP ;
- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, ci-joint, à conclure entre le Département et l'association Théâtre du Marché aux Grains ;
- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide que, pour les durées des conventions, pour les associations Becoze, TJP et Théâtre du Marché aux Grains, la participation financière annuelle du Département sera définie selon les éléments du bilan annuel des projets culturels et artistiques des associations, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/389 - **63030 - Musées**

Proposition d'attribution d'une subvention au centre d'interprétation du patrimoine "La Villa"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 7 437 € à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour les projets 2019 de La Villa indiqués dans le projet de convention financière figurant en annexe, à savoir : conception d'une nouvelle offre pédagogique, d'une programmation grand public, diffusion d'un spectacle conté dans le cadre du festival "Vos Oreilles Ont la Parole" ;
- adopte les termes du projet de convention financière à conclure au titre de l'année 2019, jointe en annexe, avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour La Villa ;
- autorise son président à signer la convention financière jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/390 - **64020 - Cité scientifique des jeunes : Le Vaisseau**

Proposition de mécénat entre le Département du Bas-Rhin/Vaisseau et le Crédit Mutuel Strasbourg-Campagne

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la reconduction et les termes de la convention de mécénat jointe en annexe entre le Département du Bas-Rhin/Le Vaisseau et le Crédit Mutuel - district de Strasbourg-Campagne,
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/393 - **65010 - Soutien à la pratique sportive**

Proposition d'attribution d'aides pour 2019 aux Comités Départementaux de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et du Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas Rhin (SDUNSS67) et proposition d'approbation des termes du projet d'avenant à conclure avec l'UGSEL Alsace et le SDUNSS67, ainsi que des conventions financières 2019 à conclure avec l'UGSEL Alsace et le SDUNSS 67

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 16 980,00 € selon la répartition suivante :

. 13 600,00 € au Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire 67 au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification de la convention financière dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et le solde

au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues,

. 3 380,00 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, versée en une seule fois au retour de la convention financière signée ;

- approuve les termes du projet d'avenant à conclure avec le Département et l'U.G.S.E.L. Alsace, ainsi que la convention financière à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;

- approuve également les termes du projet d'avenant à conclure avec le Département et S.D.U.N.S.S.67, ainsi que la convention financière à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Elle autorise son Président à signer ces conventions dont les projets sont joints en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Eric ELKOUBY
Mme Catherine GRAEF-ECKERT*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE*

**CP/2019/395 - 23030 - Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées
Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine gérontologique et d'approbation de projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures concernées**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 96 220 € selon la répartition suivante :

- 93 220 € à l'ABRAPA au titre de son programme d'actions pour l'exercice 2019 ;
- 3 000 € à l'association Pierre CLEMENT au titre de la poursuite de son engagement

- auprès des personnes malades et leur famille pour l'exercice 2019 ;
- approuve les termes du projet de la convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département et l'ABRAPA ;
 - autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)*
- M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)*
- M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)*
- Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*
- M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)*
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*
- Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)*
- M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

- Mme GRAEF-ECKERT*
- M. Etienne WOLF*

Absents :
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE

**CP/2019/398 - 73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre
PDH - Proposition d'avenant à la convention d'objectifs entre le
Département et la SIBAR, pour la mise en œuvre de la politique
d'adaptation au handicap et au vieillissement**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention à conclure pour la période 2019 entre le Département et la SIBAR, pour la mise en œuvre de la politique départementale de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap,
- autorise son président à signer cet avenant dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
M. Eric ELKOUBY
Mme Catherine GRAEF-ECKERT*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE*

**CP/2019/399 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion
Proposition d'attribution de subventions et de reconduction de
conventions de financement de dispositifs d'accompagnement
vers l'insertion sociale et locative des jeunes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide pour l'année 2019 :

- de reconduire la mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement des

jeunes en difficulté par l'association l'Étage et la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg ; la mise en œuvre du dispositif de colocation coachée par le Toit Haguenovien et par l'ARSEA ; la mise en œuvre du dispositif Pass'Accompagnement par l'Étage et par l'ARSEA GALA ; la mise en œuvre du dispositif Cap'Loji par l'association Amitel ;

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :
 - pour le financement de deux postes de travailleurs sociaux dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement, l'un à l'Étage pour un montant de 46 800 € et l'autre à la Mission Pour l'Emploi de Strasbourg pour un montant de 46 800 € ;
 - pour le financement de la colocation coachée : 64 100 € répartis entre 25 000 € au Toit Haguenovien pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 jeunes et de 39 100 € à l'ARSEA pour 23 jeunes ;
 - pour le financement du dispositif Pass'Accompagnement : subvention d'un montant de 275 352 € pour l'Étage et de 198 786 € pour l'ARSEA GALA soit un montant total de 474 138 € ;
 - pour le financement du dispositif Cap'Loji : une subvention d'un montant de 28 000 € pour l'association AMITEL ;
- d'approuver les termes des projets de convention annexées à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Étage et la Mission Locale pour l'Emploi concernant la plateforme d'accueil et d'accompagnement ; entre le Département et les opérateurs de la colocation coachée Le Toit Haguenovien et l'ARSEA ; entre le Département et les opérateurs du Pass'Accompagnement l'Étage et l'ARSEA GALA ; entre le Département et Amitel concernant Cap'Loji ;
- d'autoriser son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE*

**CP/2019/400 - 33010 - Fonds de solidarité pour le logement
FSL - Proposition de modification du règlement intérieur du
Fonds de Solidarité pour le Logement du Bas-Rhin et
d'approbation du bilan d'activité 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- fixe au 1er octobre 2019 la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- approuve le bilan d'activité, financier et comptable du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/402 - 31020 - Insertion sociale
Proposition d'attribution d'une subvention au projet Maisons de
l'Engagement Caritas et d'approbation d'un projet de convention
financière**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000,00 € à l'association CARITAS pour le projet Maisons de l'Engagement Caritas ;
- approuve les termes du projet de convention financière, jointe en annexe ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/403 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés
PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à
l'association AVA Habitat et Nomadisme au profit des projets
d'amélioration de l'habitat de trois ménages très défavorisés
résidant à MUHLBACH-SUR-BRUCHE, KALTENHOUSE et
SESSENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 16 215,52 € (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de trois opérations d'amélioration de l'habitat pour des ménages très défavorisés résidant à Muhlbach-sur-Bruche, Kaltenhouse et Sessenheim ;
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Denis HOMMEL*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE*

**CP/2019/404 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en vue
d'actions d'insertion professionnelle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'approuver la modification de l'engagement financier FSE effectué au profit du Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller, dont la convention initiale, approuvée par la délibération de la Commission permanente n° CP/2017/414 du 9 octobre 2017, prévoyait 40 093,49 € par an pour la période 2017 – 2019, soit 120 280,47 € ;
- de porter le montant total des crédits européens pour le Centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller à la somme de 159 264,15 € , correspondant à un complément de subvention de 38 983,68 € ;
- d'autoriser l'inclusion au périmètre de l'action existante « accompagnement des femmes dans un projet de retour à l'emploi » portée par l'association Familiale Laïque du Bas-Rhin un événement commémoratif autour des dix ans de l'action ;
- d'annuler les engagements des crédits du Fonds Social Européen initialement octroyés à la Chambre des Métiers d'Alsace par le délibéré n° CP/2017/414 du 9 octobre 2017 pour 88 574,96 €.
- d'autoriser par ailleurs son président à signer l'avenant n°1 à conclure avec le Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller joint en annexe 2 à la présente délibération ;
- et d'autoriser également son président à signer l'avenant n°1 à conclure avec l'Association Familiale Laïque 67 joint en annexe 3 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/405 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'approbation d'un avenant à la convention de
Subvention Globale du Fonds Social Européen pour le
programme national 2017-2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques de l'insertion,

- approuve la modification de la convention de « subvention globale » de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017-2020, en vue de porter :

- . le montant total des crédits européens pour cette période à 17 986 045,33 € ;
- . la période prévue pour la réalisation des opérations individuelles jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- . la période prévue pour l'assistance technique jusqu'au 31 décembre 2022.

- autorise par ailleurs son président à signer l'avenant n°3 à la convention de «subvention globale» de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017/2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'État joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/406 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition d'attribution de subvention à la Chambre de
Consommation d'Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du principe d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre de Consommation d'Alsace axé sur la thématique de la protection des personnes et de l'action citoyenne pour l'année 2019 ;
- décide d'attribuer une subvention de 36 000 € au titre de l'année 2019 à la Chambre de Consommation d'Alsace ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat présenté en annexe à la présente délibération, à conclure à cet effet entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre de Consommation d'Alsace ;
- autorise son président à signer ce projet de convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
M. Denis HOMMEL
M. Etienne WOLF
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

CP/2019/407 - 61045 - CAUE

Proposition d'approbation d'une convention complémentaire de partenariat avec le CAUE dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et de la construction du siège de la délégation territoriale d'action Nord à HAGUENAU

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de conclure une convention complémentaire de partenariat avec le CAUE concernant les projets de la « maison alsacienne du XXIème siècle » et de l'îlot Foch à Haguenau ;
- d'approuver les termes de cette convention complémentaire de partenariat jointe en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer le moment venu la convention à conclure sur cette base entre le Département et le CAUE.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*Mme Catherine GRAEF-ECKERT
Mme Frédérique MOZZICONACCI
M. Etienne WOLF*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/408 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention
départementale pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à la SIBAR des agréments au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État, pour la construction de 3 logements PLUS collectifs situés 9, rue Rampont à BRUMATH ; pour la construction de 4 logements PLUS collectifs situés rue Principale à RANGEN ; pour la construction de 8 logements PLUS collectifs situés lotissement « Les Crécerelles » à SCHIRRHOFFEN et pour la construction de 16 logements PLUS collectifs situés rue Louis Klipfel à BARR ;

- à DOMIAL ESH des agréments et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État et de la politique volontariste du Département pour un montant de 46 000 € pour la construction de 11 logements PLUS collectifs et de 5 logements PLAI collectifs situés impasse Berlioz à WASSELONNE, de 36 800 € pour la construction de 4 logements PLUS et 4 logements PLAI situés rue de Haguenau à SAVERNE, de 30 600 € pour la construction de 8 logements PLUS et de 3 logements PLAI situés route de Strasbourg à BISCHWILLER, des agréments pour la construction de 4 logements individuels PLUS situés 12, rue Neuve à GRIES et pour la construction de 15 logements collectifs PLUS situés 143, rue de la République à WEYERSHEIM ;

- à BATIGERE des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État et de la politique volontariste du Département pour un montant de 132 600 € pour la construction de 25 logements PLUS collectifs et de 13 logements PLAI collectifs situés 32 et 34, rue de Rohrwiller à BISCHWILLER ;

- à NEOLIA des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État et de la politique volontariste du Département pour un montant de 110 400 € pour la construction de 17 logements PLUS collectifs et de 12 logements PLAI collectifs situés rue Albert Schweitzer à MARCKOLSHEIM.

- à la Commune de HOFFEN-LEITERSWILLER au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État et de la politique volontariste du Département pour un montant de 40 000 € pour l'acquisition-amélioration de 4 logements PLUS collectifs situés « Cité des Cadres » à HOFFEN-LEITERSWILLER.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, la SIBAR, DOMIAL ESH, BATIGERE, NEOLIA et la commune de HOFFEN-LEITERSWILLER et joints en annexe.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, la SIBAR, DOMIAL ESH, BATIGERE, NEOLIA et la commune de HOFFEN-LEITERSWILLER.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/410 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH-Proposition d'attribution d'agréments pour deux
opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA)
au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à
OBERHOFFEN-SUR-MODER et à HAGUENAU
Proposition d'attribution d'une subvention à des particuliers à
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer deux agréments à PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE – ALSACE pour deux opérations financées en prêt social de location-accession pour la construction

de 9 logements collectifs en location-accession 7b, rue des Pâquerettes à Oberhoffen-sur-Moder et pour la construction de 8 logements collectifs en location-accession route de Weitbruch à Haguenau;

- décide d'attribuer une subvention de 4 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession pour l'opération située à Griesheim-Près-Molsheim. Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention particulière joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE – ALSACE pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE – ALSACE dans le cadre d'opérations de location-accession ;

- autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/412 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat
PDH - Proposition de reconduction du soutien du Département
au fonctionnement du fichier partagé de la demande HLM
"Imhoweb"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association régionale des organismes d'HLM d'Alsace (AREAL) pour le fonctionnement du fichier partagé à partir du 1er avril 2019 pour une durée d'un an.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes de la convention dont le projet est joint en annexe, à intervenir à cet effet entre le Département et l'AREAL, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/413 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition d'acquisition d'une parcelle à ZINSWILLER

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de l'acquisition de la parcelle cadastrée sous-section 8 n°109 à Zinswiller, d'une surface de 7,20 ares au prix de 396,00 € ;

- que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental,

comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/414 - 00000 - Administration générale
Proposition de cession de parcelles à BERNARDSWILLER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession, au profit d'un particulier, des parcelles cadastrées sous-section 20 n°190 de 0,70 are et n°191 de 0,27 are, soit 0,97 are au total, au prix de 650,00 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Étienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/415 - 00000 - Administration générale
Proposition de cession de parcelles à GAMBSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession, au profit d'un particulier, des parcelles cadastrées sous-section 55 n°327 de 4,41 ares et n°333 de 4,53 ares, soit 8,94 ares au total, au prix de 447,00 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Étienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/416 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de régularisation foncière à MARLENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- du transfert, à l'euro symbolique, sans versement de prix, de la parcelle située à Marlenheim au profit du Département, cadastrée sous section 41 n°316 de 0,76 are ;

- du transfert, à l'euro symbolique, sans versement de prix, des parcelles situées à Marlenheim au profit de la Commune de Marlenheim, cadastrées sous Section 4 n°158 de 0,03 are, n°174 de 0,40 are, n°175 de 4,39 ares, n°176 de 2,67 ares, n°276 de 4,45 ares, n°250 de 0,33 are, n°251 de 0,14 are, n°252 de 0,16 are, n°253 de 0,50 are, n°254 de 0,17 are, n°255 de 0,87 are, n°256 de 0,17 are, n°278 de 0,48 are, n°258 de 0,08 are, n°280 de 0,48 are, n°260 de 0,07 are, n°282 de 1,14 are, n°262 de 0,20 are, n°272 de 10,84 ares ; Section 6 n° 231 de 18,72 ares, n°232 de 0,38 are, n° 165 de 54,37 ares ; Section 7 n°219 de 19,41 ares, n°220 de 14,62 ares, n°246 de 10,20 ares, n°247 de 13,90 ares ; Section 8 n°186 de 2,11 ares, n° 262 de 1,61 are, n°292 de 15,78 ares, n°288 de 51,99 ares ; Section 9 n°74 de 2,24 ares, n°78 de 5,06 ares ; Section 29 n°1448 de 8,91 ares, n°1431 de 0,73 are, n°1433 de 4,79 ares, n°1436 de 1,15 are, n°1437 de 0,29 are, n°1441 de 1,13 are, n°1438 de 0,15 are, n°1439 de 0,05 are, n°1443 de 1,34 are, n°1444 de 0,05 are, n°1446 de 5,50 ares, n°1449 de 23,88 ares, n°1451 de 7,21 ares, n°997 de 0,69 are, n°999 de 0,78 are, n°1455 de 5,97 ares, n°1456 de 5,37 ares, n°1457 de 0,60 are, n°1461 de 4,35 ares, n°1463 de 3,83 ares, n°1467 de 0,79 are, n°1471 de 0,90 are, n°1473 de 1,11 are, n°1475 de 7,46 ares, n°1059 de 0,13 are, n°1067 de 0,84 are, n°1464 de 1,40 are, n°1071 de 0,56 are, n°1417 de 0,10 are, n°1421 de 0,18 are, n°1422 de 0,27 are, n°1434 de 0,12 are, n°1459 de 0,30 are, n°1468 de 0,93 are ; Section 30 n°226 de 2,04 ares, n°272 de 6,15 ares, n°228 de 17,24 ares, n°273 de 32,77 ares, n°231 de 1,64 are, n°290 de 4,26 ares, n°235 de 4,13 ares, n°237 de 0,85 are, n°239 de 1,60 are, n°276 de 4,49 ares, n°277 de 3,00 ares, n°242 de 0,65 are, n°283 de 0,67 are, n°287 de 2,05 ares, n°285 de 0,89 are, n°257 de 0,34 are, n°279 de 2,32 ares, n°281 de 1,21 are ; Section 41 n°318 de 0,85 are, n°322 de 127,41 ares, n°323 de 29,77 ares, n°324 de 59,94 ares, n°325 de 0,15 are, soit un total de 634,24 ares ;

- que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental étant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/417 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de régularisation foncière dans l'emprise de la RD72
à MERTZWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition d'une parcelle située à MERTZWILLER, cadastrée sous section 13 n°264/105 de 0,09 are, pour un montant de 9,00 € ;

- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil

Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/418 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de régularisation foncière concernant la RD 210 à
WITTISHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section 22 n° 1090/674 de 7,37 ares, à l'Euro symbolique sans versement de prix ;
- décide de demander l'élimination au Livre Foncier et au Cadastre de cette parcelle ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/419 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de modification d'emprises liées au projet de
contournement de la RN59 à CHATENOIS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession au profit de l'État de la parcelle cadastrée en section 11 n° 126 avec 0,45 are et, après arpentage, des parcelles cadastrées sous section 17 n° 273 pour 3,31 ares et section 32 n° 228 pour 0,94 are au prix total de 296,10 € arrondi à 297,00 € situées à Châtenois ;
- autorise son président à signer l'acte administratif afférent à cette transaction, l'acte étant passé en la forme administrative rédigé par les services de l'État.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/420 - 00000 - Administration générale
Dépôt de marque relative à la dénomination "Collectivité
Européenne d'Alsace"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'autoriser le dépôt, au niveau de l'Union Européenne, de la marque française et

communautaire relative au nom de la Collectivité Européenne d'Alsace, décrite en annexe ci-jointe, dans les classes qui y figurent ;

- que ce dépôt sera effectué par le Département du Bas-Rhin au nom et pour le compte des deux Départements ; le Département du Haut-Rhin donnant mandat à cet effet au Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;

- d'autoriser la prise en charge, à parts égales entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, des frais inhérents à ce dépôt d'un montant total de 12 650 € HT, lesquels comprennent notamment les honoraires de l'avocat mandaté par le Département du Bas-Rhin pour ce faire et les frais de dépôt ;

- d'autoriser son président à accomplir et signer tous les actes nécessaires au dépôt de cette marque dans les conditions précitées.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusée :

Mme Christiane WOLFHUGEL

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

CP/2019/421 - 02065 - Conseils juridiques et contentieux
Approbation de l'avenant de clôture relatif au financement de
l'Etablissement public d'exploitation du Livre Foncier d'Alsace
Moselle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'affectation à l'Etablissement public d'exploitation du livre foncier d'Alsace Moselle de la somme de 1 151 209 euros pour assurer le renouvellement des systèmes exploités par l'établissement comprenant l'évaluation prévisionnelle des coûts de renouvellement du système AMALFI et l'évaluation des coûts de modernisation des registres des associations,

- autorise le reversement par l'Etablissement public d'exploitation du livre foncier d'Alsace Moselle de la somme de 2 210 149,10 euros sur le Chapitre 77,

- approuve l'avenant n° 2 de clôture de la convention de financement de l'Etablissement public d'exploitation du livre foncier d'Alsace Moselle tel que proposé en annexe 1 à la présente délibération,
- autorise son président à le signer.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)*
- M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)*
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)*
- M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)*
- Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*
- M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)*
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*
- M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*
- Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)*
- M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Absents :

- Mme Françoise BUFFET*
- M. Thierry CARBIENER*

CP/2019/422 - 04025 - Emploi

Proposition d'approbation d'un projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de l'Association des maires des communes forestières d'Alsace avec effet du 1er octobre 2019.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne son accord à la mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 30% auprès de l'Association des maires des communes forestières d'Alsace pour une période d'un an à compter du 1er octobre 2019 ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 30% auprès de l'Association des maires des communes forestières d'Alsace, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/423 - 04025 - Emploi

Proposition d'approbation des termes d'un projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de l'Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES) avec effet du 1er octobre 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne son accord à la mise à disposition d'un agent du Département à hauteur de 0,2 équivalent temps plein pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 2019, auprès de l'Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES) ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département à hauteur de 0,2 équivalent temps plein pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 2019, auprès de l'AFGES, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/425 - 00000 - Administration générale

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- approuve les termes de la convention partenariale proposée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP),
- autorise son président à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/426 - 00000 - Administration générale

Proposition de retour d'affectation de divers biens du budget du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) vers le budget principal

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide le retour d'affectation du camion KERAX (AUT-SPVBR-G056) du budget du SPVBR vers le budget principal.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/427 - 00000 - Administration générale

Proposition de mise en vente de deux semoirs du Parc Départemental d'Erstein

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président approuve le principe de l'aliénation par le Commissariat aux ventes de la Direction Nationale d'Intervention Domaniales des semoirs figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/428 - 00000 - Administration générale
Proposition de retour d'affectation d'un véhicule du budget annexe du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) vers le budget annexe du Parc Départemental d'Erstein

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide le retour d'affectation du véhicule immatriculé 528 AHA 67, figurant en annexe, du budget du SPVBR vers le budget du Parc Départemental d'Erstein.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/429 - 01000 - Gestion financière
Organismes divers et approbation des termes des projets de convention de garantie et d'avenant à la convention à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accorde la mainlevée des inscriptions sur les biens de l'association Les Maisons de la Croix cadastrés au Livre Foncier de Still section 1 parcelle n°209/73.

Au titre de la contre-garantie, l'association Les Maisons de la Croix s'engage à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département du Bas-Rhin sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Still section 1 parcelle n°212/73.

- accorde la garantie du Département à l'Association Illkirchoise des Parents et amis de Handicapés Mentaux (AIPAHM), à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 200 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) contracté auprès de la Société Générale et destiné à financer la rénovation et l'extension des hébergements du Foyer d'Accueil Spécialisé à Illkirch Graffenstaden.

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont les suivantes :

- . montant : 2 200 000 € maximum
- . durée : 25 ans incluant une période de décaissement et de franchise d'amortissement de 24 mois
- . taux d'intérêt : 0,95% l'an maximum
- . échéances : mensuelles
- . taux effectif global : 0,97% l'an maximum
- . amortissement : à l'issue de la période de franchise, mensualités constantes en capital et intérêts dégressifs calculés sur le capital restant dû et en fonction du nombre de jours courus. Pendant les 24 mois de franchise, seuls des intérêts seront perçus mensuellement sur les montants décaissés et en fonction du nombre de jours courus. Sur la base d'un emprunt de 2 200 000 €, à l'issue de la période de franchise le prêt s'amortirait en 275 mensualités constantes en capital de 7 971,01 € et 1 dernière mensualité de capital de 7 972,25 €.

Au titre de la contre garantie, l'AIPAHM devra s'engager, par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur les biens cadastrés au Livre Foncier de la commune d'Illkirch Graffenstaden, section 28 n°1070/65. L'hypothèque portera sur le bail emphytéotique donné par la Commune d'Illkirch Graffenstaden à l'AIPAHM jusqu'au 31 décembre 2049.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans l'avenant à la convention, dont le projet est joint au rapport, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

- approuve les termes des projets de convention et d'avenant à la convention joints en annexes à la présente délibération et autorise son président à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/430 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de
construction - Vilogia et d'approbation des termes du projet de
convention de garantie à conclure - BISCHWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Vilogia à hauteur de

100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 898 512 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/431 - 01000 - Gestion financière
Propositions de garanties d'emprunts-Organismes de
construction - Nouveau Logis de l'Est - CDC Habitat social et
approbation des termes du projet de convention de garantie à
conclure - CHATENOIS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 296 761 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés Rue d'Isenfeld à Châtenois et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/432 - 01000 - Gestion financière
Propositions de garanties d'emprunts-Organismes de
construction - Nouveau Logis de l'Est - CDC Habitat social et
approbation des termes du projet de convention de garantie à
conclure - HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 136 787 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres

accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés Rue de la Ferme Falk à Haguenau et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/433 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Fusion de la société Nouveau Logis de l'Est avec la société CDC Habitat social et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Suite à la fusion entre la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est - Groupe SNI et la SA d'HLM CDC Habitat social :

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM CDC Habitat social pour le remboursement de chaque ligne du prêt initialement contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencée à l'annexe Emprunts transférés à CDC Habitat social.

La garantie du Département est accordée pour chaque ligne du prêt, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts garantis.

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 pour ces emprunts s'élève à 17 496 935,10 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial total de 7 500 000 F (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès du groupe Caisse d'Epargne et destiné à financer la construction d'une maison de retraite à Diemeringen.

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 pour cet emprunt s'élève à 559 866,17 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial total de 100 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Mutualité Sociale Agricole et destiné à financer la restructuration et l'extension de l'EHPAD Les Coquelicots à Diemeringen.

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 pour cet emprunt s'élève à 41 794,72 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans le projet de convention joint au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise son président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA d'HLM CDC Habitat social ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)

M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)

Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)

M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)

*Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusé :
M. Etienne WOLF

Absents :
*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/434 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de
construction - Renégociation 6 emprunts Sibar et approbation
des termes du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'accorder à la Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR), la réitération de la garantie départementale pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée initialement contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe Caractéristiques des emprunts réaménagés.

La garantie du Département est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Le capital restant dû pour la ligne du prêt réaménagée à la date de réaménagement s'élève à 8 792 278,16 €.

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe Caractéristiques des emprunts réaménagés qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 30/11/2018 est de 0,75 %.

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le

Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans le projet de convention joint au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

La Commission Permanente :

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusée :

Mme Frédérique MOZZICONACCI

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/435 - 01000 - Gestion financière
Propositions de garanties d'emprunts-Organismes de
construction - Domial et d'approbation des termes du projet de
convention de garantie à conclure - SCHWEIGHOUSE-SUR-
MODER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 434 279 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

CP/2019/436 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Renégociation d'un emprunt CDC - Habitation Moderne et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'accorder à la SAEMH Habitation Moderne, la réitération de la garantie départementale pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée initialement contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe Caractéristiques des

emprunts réaménagés.

La garantie du Département est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Le capital restant dû pour la ligne du prêt réaménagée à la date de réaménagement s'élève à 3 523 499,90 €.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe Caractéristiques des emprunts réaménagés qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 01/05/2019 est de 0,75 %.

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans le projet de convention joint au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

La Commission Permanente :

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusée :

Mme Frédérique MOZZICONACCI

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/437 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts -Organismes de
construction - Domial HAGUENAU et d'approbation des termes
du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 485 054 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention jointe en annexe et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)*

Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusée :

Mme Christiane WOLFHUGEL

Absents :

Mme Françoise BUFFET

M. Thierry CARBIENER

CP/2019/438 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers -
Fusion de l'EHPAD La Roselière à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
et de l'Hôpital de La Grafenbourg à BRUMATH et approbation
des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Suite à la fusion entre l'EHPAD La Roselière et de l'Hôpital de La Grafenbourg :

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'Hôpital de La Grafenbourg à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 1 300 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération. Ce prêt Phare constitué d'une ligne du prêt est destiné à financer l'acquisition des murs de la Maison de retraite La Roselière située 1b rue du Faubourg à Schweighouse sur Moder.

Au titre de la contre-garantie, l'Hôpital de La Grafenbourg devra s'engager par convention, à inscrire chaque année au budget, en dépenses obligatoires, un montant suffisant pour assurer en priorité le remboursement des échéances.

Cette clause de contre-garantie ne peut être opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de garantie.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise son président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Hôpital de La Grafenbourg ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*Mme Frédérique MOZZICONACCI
M. Etienne WOLF
M. Mathieu CAHN*

Absents :

*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/439 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de
construction - OPUS 67 et approbation des termes du projet de
convention de garantie à conclure - SCHIRMECK**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 792 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation de 69 logements situés 3, 4 et 8 rue des Mésanges à Schirmeck et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

*

* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)

Excusés :

M. Etienne WOLF
M. Sébastien ZAEGEL

Absents :

Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER

**CP/2019/440 - 01000 - Gestion financière
Propositions de garanties d'emprunts - Organismes de
construction - Pierres et Territoires et approbation des termes
des projets de conventions de garanties à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt PSLA (prêt social location-accession) d'un montant prévisionnel total de 1 050 000 €, contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer l'opération de construction de 9 logements situés 7b rue des Pâquerettes à Oberhoffen sur Moder.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT DE L'OPERATION

Montant : 1 050 000 €

Durée : 4 ans + 2 ans de phase de mobilisation

Conditions de financement :

- Phase de mobilisation (24 mois maximum) : taux variable Euribor 3 mois * + 0,70% soit à ce jour 0,70%

- Phase locative : 4 ans : taux fixe 0,90%

*en cas d'Euribor négatif, le taux de référence sera contractuellement à 0.

REMBOURSEMENT

Amortissement du capital (si échéances constantes) : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance

Paiement des échéances : trimestriel.

Remboursement anticipé du prêt :

- Pas d'indemnités pour un remboursement anticipé, total ou partiel, lié à la levée de l'option pendant la phase locative prévue.

Indemnités standard dans tous les autres cas :

- Taux fixe : indemnité actuarielle calculée à partir de l'OAT à taux fixe de même durée de vie moyenne résiduelle

- Taux variable : 3% du capital remboursé par anticipation

- Taux révisable (Livret A) : Indemnité égale à un semestre d'intérêt sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du prêt en vigueur depuis la dernière révision, sans pouvoir excéder 3% du capital restant dû avant remboursement.

- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt PSLA (prêt social location-accession) d'un montant prévisionnel total de 970 000 €, contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer l'opération de construction de 8 logements situés Route de Weitbruch, Domaine de la Chênaie à Haguenau.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

Montant : 970 000 €

Durée : 4 ans + 2 ans de phase de mobilisation

Conditions de financement :

- Phase de mobilisation (24 mois maximum) : taux variable Euribor 3 mois * + 0,70% soit à ce jour 0,70%

- Phase locative : 4 ans : taux fixe 0,77%

*en cas d'Euribor négatif, le taux de référence sera contractuellement à 0.

REMBOURSEMENT

Amortissement du capital (si échéances constantes) : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance

Paiement des échéances : trimestriel.

Remboursement anticipé du prêt :

- Pas d'indemnités pour un remboursement anticipé, total ou partiel, lié à la levée de l'option pendant la phase locative prévue.

Indemnités standard dans tous les autres cas :

- Taux fixe : indemnité actuarielle calculée à partir de l'OAT à taux fixe de même durée de vie moyenne résiduelle

- Taux variable : 3% du capital remboursé par anticipation

- Taux révisable (Livret A) : Indemnité égale à un semestre d'intérêt sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du prêt en vigueur depuis la dernière révision, sans pouvoir excéder 3% du capital restant dû avant remboursement.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place dans la limite des

garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

Au titre de la contre garantie, la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) devra s'engager par convention, à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par les présentes garanties, sans l'accord du Département.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application des présentes garanties devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans les conventions, dont les projets sont joints au rapport, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

- approuve les termes des projets de conventions joints en annexe à la présente délibération et autorise son président à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

Mme Frédérique MOZZICONACCI

M. Etienne WOLF

Absents :

Mme Françoise BUFFET

M. Thierry CARBIENER

**CP/2019/441 - 05020 - Frais de mission et de déplacements
Participation de délégations du Conseil Départemental au
89ème congrès de l'ADF à BOURGES et aux Rencontres Neuj'Pro
à VICHY/Mandats spéciaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le déplacement en train d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 89ème congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 16 au 18 octobre 2019 à Bourges (Cher) ;

- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation composée de :

Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,
Madame JURDANT-PFEIFFER, Madame LEHMANN, Vice-présidentes,
Madame JOLY, Directrice Générale des Services du Département,
Madame STENGER, Cheffe de Cabinet.

- approuve le déplacement en train de Mmes DOLLINGER et KOCHERT, pour participer à la dix-huitième édition des Rencontres nationales des professionnels et des élus de la jeunesse Neuj'Pro, du 8 au 11 octobre 2019 à Vichy (Allier) ;

- décide dans l'intérêt du Département, de leur confier un mandat spécial.

Elle décide en outre la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ces deux déplacements, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 5 450 € TTC (frais d'inscription aux congrès, transport en train et transports urbains, hébergement et repas).

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)

M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)

M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)

Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)

Excusés :

*Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Etienne WOLF
M. Sébastien ZAEGEL*

Absents :
*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/442 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée
Propositions de désignation de représentants du Conseil
Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, procède à la désignation de représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Absents :
*Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER*

**CP/2019/443 - 60520 - Subventions diverses
Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie locale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 48 418 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 43 275 €
- Enveloppe départementale : 5 143 €

La Commission Permanente prend acte de la modification de l'objet de la subvention

(dossier 2019D001230) accordée à l'Association O Théâtre les Jeunes le 3 mai 2019.
L'achat de matériel de sonorisation est remplacé par l'achat d'une machine à coudre.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Rapports appelés, par ordre de passage :

N° CP/2019/346, 348, 350, 352, 355, 356, 358, 361, 368, 372, 373, 377, 378, 383,
384, 387, 388, 391, 392, 394, 396, 397, 401, 409, 411, 424.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusées :

Mme Frédérique MOZZICONACCI
Mme Christiane WOLFHUGEL

Absents :

M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER

**CP/2019/346 - 62010 - Soutien au développement touristique
Proposition d'approbation de la convention de partenariat
Alsace à vélo 2019/2021**

La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat de la démarche "Alsace à Vélo" visant à mettre en tourisme l'ensemble des itinéraires cyclotouristiques de la région, telle que précisée dans l'annexe à la présente délibération pour la période 2019/21.

Elle autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusés :

M. Mathieu CAHN
Mme Frédérique MOZZICONACCI
Mme Christiane WOLFHUGEL

Absents :
M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Yves LE TALLEC
M. Serge OEHLER

CP/2019/348 - 72550 - Aéroport d'Entzheim

Aéroport de Strasbourg-Entzheim. Proposition d'attribution de subventions pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022, à la CCI Alsace Eurométropole pour le financement des lignes aériennes européennes sous obligations de service public, ainsi qu'à la société d'exploitation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour le financement de la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, et approbation du projet de convention de financement

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en application du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020, de la participation du Département du Bas-Rhin à l'amélioration de la desserte aérienne internationale de Strasbourg pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 pour un montant total de 3 574 402 € répartis comme suit :

* 263 402 € au bénéfice de la CCI Alsace Eurométropole, organisme-relais des collectivités contributrices, pour le financement des lignes aériennes européennes sous obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Munich),

* 3 311 000 € au bénéfice de la société d'exploitation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour le financement de la compensation de baisse de la taxe d'aéroport,

- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale correspondante, annexé à la présente délibération,

- demande à l'État d'apporter les réponses pérennes nécessaires à la consolidation du modèle économique de l'aéroport, notamment s'agissant de son statut fiscal et de la constitution de son pacte d'actionnaires ;

- autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)

M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)

Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusés :

M. Mathieu CAHN

Mme Catherine GRAEF-ECKERT

M. Nicolas MATT
Mme Christiane WOLFHUGEL

Absents :
M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Yves LE TALLEC
Mme Françoise PFERSDORFF
M. Serge OEHLER

CP/2019/350 - 14010 - Politique de la ville
Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2019 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2020 (2ème vague)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 92 577 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- décide également de rejeter 19 demandes figurant dans ce même tableau annexé ;
- autorise le versement des subventions dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :
M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusés :
M. Mathieu CAHN
M. Nicolas MATT
Mme Christiane WOLFHUGEL

Absents :
M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Yves LE TALLEC
Mme Françoise PFERSDORFF
M. Serge OEHLER

CP/2019/352 - 65510 - Fonds de solidarité communale
Contrats départementaux de développement territorial et
humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du
Fonds de solidarité communale et du Fonds d'urgence et
d'approbation des termes du projet de convention financière

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 1 817 776,93 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

d'attribuer des subventions au titre du Fonds d'urgence pour un montant total de 79 107,75 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément au modèle joint en annexe ;

- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Denis HOMMEL
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE
M. Serge OEHLER
Mme Nicole THOMAS*

CP/2019/355 - 65530 - Fonds d'innovation
Contrats Départementaux de développement territorial et humain : proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes du PAYS RHENAN pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur de 10 % du coût de l'étude de la Communauté de Communes du Pays Rhénan, soit 4 668 € TTC ;
- approuve, les termes du projet de convention financière jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Pays Rhénan ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/356 - 65530 - Fonds d'innovation
Contrats Départementaux de développement territorial et humain : proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes du PAYS DE WISSEMBOURG pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur de 10 % du coût de l'étude de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, soit 4 794 € TTC ;
- approuve, les termes du projet de convention financière jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/358 - 65530 - Fonds d'innovation
Contrats Départementaux de développement territorial et humain : proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes de la VALLEE de VILLE pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat

départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur de 30 % du coût de l'étude de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, soit 10 000 € TTC ;

- approuve, les termes du projet de convention financière jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Denis HOMMEL
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Vincent DEBES
Mme Cécile DELATTRE
Mme Stéphanie KOCHERT
M. Serge OEHLER
Mme Nicole THOMAS*

CP/2019/361 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Liaison A4-LORENTZEN

Proposition de projet de convention de partenariat entre les Départements de la MOSELLE et du BAS-RHIN relative à l'aménagement de la Liaison A4-LORENTZEN.

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le partenariat du Département du Bas-Rhin et du Département de la Moselle en vue de la réalisation de l'aménagement de la liaison A4-Lorentzen,
- prend acte de la participation forfaitaire du Département de la Moselle à hauteur de 2 125 000 € HT pour le financement de l'aménagement de la liaison A4-Lorentzen,
- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour la réalisation de l'aménagement de la liaison A4-Lorentzen à conclure entre les Départements de la Moselle et du Bas-Rhin, annexé à la présente délibération,

- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Bernard FISCHER
M. Serge OEHLER*

**CP/2019/368 - 70510 - Modernisation du réseau routier
RD1083 - Giratoire d'Ichtratzheim
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, de financement
de travaux et de transfert d'installations d'éclairage public à la
commune d'ICHTRATZHEIM**

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- approuve la désignation du Département du Bas-Rhin en qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux de réaménagement d'une partie de la RD1083 y compris ceux à réaliser sur le domaine de la Commune d'Ichtratzheim;
- approuve le principe du transfert de gestion et d'entretien à la Commune des installations d'éclairage public réalisées par le Département du Bas-Rhin;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'Ichtratzheim relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage, au financement de travaux et de transfert de gestion et d'entretien des installations d'éclairage public, annexé à la présente délibération;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Etienne BURGER
M. Thierry CARBIENER
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Serge OEHLER*

CP/2019/372 - 74510 - Espaces naturels

Proposition d'attribution de subventions au titre de la participation du Département au financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 103,60 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC des vallées de la Bruche et de Villé conclues en 2015 et en 2016 (dont 25 603,60 € au titre des contrats engagés en 2015 et 2 500 € au titre des contrats engagés en 2016),

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 14 205,60 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et 2016 dans le PAEC "Parc Naturel Régional des Vosges du Nord" (dont 12 705,60 € au titre des contrats engagés en 2015 et 1 500 € au titre des contrats engagés en 2016),

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 26 774 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et en 2016 dans le PAEC du ried de la Zorn (dont 25 774 € au titre des contrats engagés en 2015 et 1 000 € au titre des contrats engagés en 2016),

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 167,80 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et en 2016 dans le PAEC des rieds de la Zembs, du Bruch de l'Andlau et du Dachsbad (dont 26 167,80 € au titre des contrats engagés en 2015 et 2 000 € au titre des contrats engagés en 2016),

- confirme que, conformément au règlement financier, les subventions du Département seront versées à l'Agence de service et de paiement sur production des appels de fonds

prévisionnels relatifs aux contrats MAEC pour la campagne 2019, certifiés par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (Etat).

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Etienne BURGER
M. Thierry CARBIENER
M. Serge OEHLER*

**CP/2019/373 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration
Proposition de décision d'engager les opérations de
restructuration et d'approuver les Programmes Techniques
Détaillés (PTD) de 3 collèges**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'engager les opérations de restructuration des collèges du Ried de Bischheim, Simone Veil de Herrlisheim et Leclerc de Schiltigheim,
- décide d'approuver les Programmes Techniques Détaillés (PTD) de chacun de ces projets dont les synthèses sont jointes en annexe,
- approuve le coût prévisionnel des travaux de restructuration du collège Ried de Bischheim pour un montant de 7 160 000 € HT (valeur juin 2019),
- approuve le coût prévisionnel des travaux de restructuration du collège Simone Veil de Herrlisheim pour un montant de 6 450 000 € HT (valeur juin 2019),
- approuve le coût prévisionnel des travaux de restructuration du collège Leclerc de Schiltigheim pour un montant de 4 400 000 € HT (valeur juin 2019),
- approuve le coût global de l'opération de restructuration du collège Ried de Bischheim, intégrant les frais de mandat de maîtrise d'ouvrage, d'études et les frais annexes, pour un montant de 11 200 000 € TTC (valeur juin 2019),
- approuve le coût global de l'opération de restructuration du collège Simone Veil de Herrlisheim, intégrant les frais d'étude et les frais annexes, pour un montant de 9 800 000 € TTC (valeur juin 2019),
- approuve le coût global de l'opération de restructuration du collège Leclerc de

Schiltigheim, intégrant les frais de mandat de maîtrise d'ouvrage, d'études et les frais annexes, pour un montant de 7 500 000 € TTC (valeur juin 2019).

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
M. Nicolas MATT
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Serge OEHLER*

CP/2019/377 - 44060 - Loisirs et éducation

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020 au centre socio-culturel du Fossé des Treize à STRASBOURG pour l'accueil au service de restauration et l'accompagnement des élèves demi-pensionnaires du collège Foch

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 22 000 € au centre socio-culturel du Fossé des Treize pour l'accompagnement des élèves demi-pensionnaires du collège Foch à Strasbourg, durant la pause méridienne pour l'année scolaire 2019/2020 ;
- approuve les termes du projet de la convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département et le centre socio-culturel du Fossé des Treize ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Serge OEHLER*

CP/2019/378 - 51030 - Bilinguisme

**Proposition d'attribution de subventions à des associations
menant des actions culturelles et linguistiques en faveur du
bilinguisme**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions à des associations qui interviennent en faveur de la langue régionale d'Alsace :

- 2 000 € à Culture et Bilinguisme - René Schickelé Gesellschaft ;
- 6 000 € à l'association Sprochrenner pour l'organisation de la course de relais "Sprochrenner" qui se tiendra en 2020 ;
- 550 € à l'association FILAL - Fonds International pour la Langue Alsacienne.

Le versement de chacune de ces subventions sera effectué en une fois.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*

*M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*Mme Alfonsa ALFANO
M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Serge OEHLER*

**CP/2019/383 - 52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics
Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux
collèges publics pour l'acquisition d'équipements**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 46 508,25 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/384 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement
complémentaires pour 2019 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 35 964,56 €, soit :

- 10 383,43 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des deux collèges suivants :

Territoire Nord :

Collège Simone Veil à HERRLISHEIM : 2 088,45€

Territoire Ouest :

Collège Gustave Doré à HOCHFELDEN : 8 294,98 €

- 18 768,35€ en faveur des frais de réparation et de l'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des huit collèges suivants :

Territoire Nord :

Collège Kléber à HAGUENAU : 5 117, 48 €

Collège Baldung Grien à HOERDT : 2 630,28 €

Territoire Sud :

Collège de BARR : 2878,80 €

Collège Grégoire de Tours à MARLENHEIM : 474,96 €

Collège des Deux Rives à RHINAU : 1712,28 €

Collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM : 1 391,50 €

Territoire Eurométropole :

Collège Maxime Alexandre à LINGOLSHEIM : 4 030,80 €

Collège Foch à STRASBOURG : 532,19 €

- 240,00 € en faveur du collège Nelson Mandela à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, pour le remboursement de frais de transport suite à la sortie au point d'eau d'OSTWALD ;

- 6 569,68 € en faveur de la cité scolaire André Maurois au titre du surcoût généré par l'hébergement d'une partie des collégiens de la cité scolaire à la restauration scolaire du Lycée Philippe-Charles Goulden, pour l'année 2018 et le 1er semestre 2019.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/387 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé
Proposition d'attribution d'une subvention au titre du fonds
patrimoine "châteaux forts d'Alsace"
et proposition d'approbation des termes du projet de convention
financière correspondant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 82 885,09 €, à l'Association des Amis du château d'Andlau pour les travaux de consolidation de la roche du château d'Andlau ;

- approuve les termes du projet de convention financière joint en annexe de la présente délibération, à conclure avec l'Association des Amis du château d'Andlau ;

- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/388 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé
Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds pour
le patrimoine emblématique de l'Alsace et proposition
d'approbation des termes des projets de conventions
financières correspondantes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 30 343,85 € à la Commune de LALAYE pour la rénovation du clocher de l'église Sainte-Aurélie,

- décide d'attribuer une subvention de 15 521,60 € à la Commune de DAMBACH-LA-VILLE pour la réfection de l'orgue Merklin Schütze de l'église Saint-Etienne,
- décide d'attribuer une subvention de 80 949,30 € à la Commune de MARMOUTIER pour la restauration de la chapelle Saint-Denis,
- décide d'attribuer une subvention de 28 784,61 € à la Commune de ROSHEIM pour le relevage de l'orgue Silbermann de l'église Saints-Pierre-et-Paul,
- décide d'attribuer une subvention de 34 342,90 € à l'association du Foyer de l'étudiant catholique à STRASBOURG pour la rénovation de la salle Léon XIII
- approuve les termes des projets de conventions financières joints en annexes de la présente délibération, à conclure respectivement avec les Communes de LALAYE, DAMBACH-LA-VILLE, MARMOUTIER, ROSHEIM et l'association du Foyer de l'étudiant catholique à STRASBOURG conformément aux projets de conventions en annexes,
- autorise son président à signer ces conventions financières.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*Mme Alfonsa ALFANO
M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Vincent DEBES
Mme Cécile DELATTRE
M. André ERBS
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Serge OEHLER*

CP/2019/391 - 65010 - Soutien à la pratique sportive
Proposition d'aide à l'engagement sportif des clubs de handisport et de sport adapté en Championnat de France, d'aide à l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS, d'aide à l'acquisition de matériel sportif pour les associations, d'aide à la licence et à la valorisation du bénévolat, d'aide à l'acquisition du matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 187 464,06 € selon la répartition suivante :

- 1 839,13 € au titre du soutien à l'engagement sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat de France et pour les montants détaillés en annexe ;
- 14 162,07 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collèges pour l'enseignement de l'EPS et pour les montants détaillés en annexe ;
- 80 531,99 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les associations et pour les montants détaillés en annexe ;
- 90 795,00 € au titre du soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat pour la saison sportive 2017/2018 aux associations et pour les montants détaillés en annexe ;
- 135,87 € au titre de l'aide à l'acquisition du matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/392 - 65010 - Soutien à la pratique sportive
Proposition d'attribution d'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial et d'aide aux manifestations sportives

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 14 000,00 € selon la répartition suivante :

- 5 000 € à l'Olympia Lutte de Schiltigheim pour l'année 2019 ;
- 5 000 € au Canoë Kayak Club de l'III Sélestat pour l'année 2019 ;
- 2 000 € à l'association Les Albatros pour l'organisation du Grand prix européen Handigolf du 13 au 15 septembre 2019 ;
- 500 € à l'association Omnisports Gazelec – Section Voile pour l'organisation de la Coupe du Rhin du 05 au 06 octobre 2019 ;
- 1 500 € à l'association Shadow Arabians pour l'organisation du Concours d'Endurance Equestre du 30 août au 1er septembre 2019.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*Mme Alfonsa ALFANO
M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Vincent DEBES
Mme Cécile DELATTRE
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Serge OEHLER*

**CP/2019/394 - 23020 - Dotation aux centres locaux d'information et de coordination
Proposition d'approbation du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de STRASBOURG pour le financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) de Strasbourg pour l'année 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention à la ville de Strasbourg pour le fonctionnement des CLIC de 117 900 € au titre de l'exercice 2019 ;
- approuve les termes du projet de la convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département et la ville de Strasbourg ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/396 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées
Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap et d'approbation des termes des projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT, d'une part, et entre le Département du Bas-Rhin et l'AAPEI de STRASBOURG, d'autre part**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, représentant un montant total de 117 200 € pour l'année 2019 ;
- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure entre le Département et le CEP-CICAT ;
- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure entre le Département et l'AAPEI de Strasbourg ;
- autorise son Président à signer les conventions à conclure avec le CEP-CICAT et l'AAPEI de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/397 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'attribution de subventions départementales pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'Eurométropole

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 28 437,50 € à :

- 5 437,50 € au Foyer Moderne de SCHILTIGHEIM pour l'adaptation de 7 logements tous situés SCHILTIGHEIM
- 23 000,00 € à Habitation Moderne pour l'adaptation de 10 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des conventions d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexées à la présente délibération et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Jean-Louis HOERLE
M. Etienne WOLF
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Vincent DEBES
Mme Cécile DELATTRE
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Serge OEHLER*

**CP/2019/401 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés
PDALHPD - Proposition de renouvellement de la convention de
partenariat du Dispositif Départemental d'Eradication du
Logement Indigne ou Non-Décent (DDELIND) pour la période
2019-2022**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président :

- décide du renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du DDELIND sur la période 2019-2022 ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe et qui prévoit notamment :
 - 1) la poursuite du poste de chef de projet du DDELIND avec de nouvelles missions partagées avec les services de l'Etat, comme figurant dans la convention;
 - 2) une augmentation de la participation financière du Département à 31 625 € par an, soit un total de 94 875 €.
- autorise son président à signer cette convention

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT*

*M. Jean-Louis HOERLE
Mme Frédérique MOZZICONACCI
M. Etienne WOLF
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Thierry CARBIENER
M. Vincent DEBES
Mme Cécile DELATTRE
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Yves LE TALLEC
M. Serge OEHLER*

**CP/2019/409 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la
réhabilitation énergétique de 69 logements à SCHIRMECK et
approbation d'un projet de convention à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 182 850 € à OPUS 67 dans le cadre des dispositifs d'aide pour réhabilitation énergétique de logements locatifs sociaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et OPUS 67, joint à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

*M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)*

Excusés :

*M. Mathieu CAHN
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Denis HOMMEL
Mme Christiane WOLFHUGEL*

Absents :

*M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET*

M. Vincent DEBES
Mme Cécile DELATTRE
M. Bernard FISCHER
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Yves LE TALLEC
M. Serge OEHLER
Mme Nicole THOMAS

**CP/2019/411 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH
PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de
l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti
traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 119 845,70 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Eric ELKOUBY (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
Mme Catherine GRAEF-ECKERT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
M. Denis HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Etienne WOLF (ayant donné à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Excusés :

M. Mathieu CAHN
Mme Christiane WOLFHUGEL

Absents :

M. Rémi BERTRAND
Mme Françoise BUFFET
M. Vincent DEBES
M. Bernard FISCHER
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Yves LE TALLEC
M. Serge OEHLER

**CP/2019/424 - 00000 - Administration générale
Information sur les marchés publics et avenants conclus**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

*
* *

◆ DIVERS

- **Rapport N° CP/2019/339** : *Maison de l'Alsace à Paris - Centre d'affaire et marque*

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER s'abstiennent.

- **Rapport N° CP/2019/342** : *Proposition de soutien au projet INTERREG VA Rhin Supérieur "Étude de faisabilité pour un concept de mobilité multimodal pour l'Eurodistrict PAMINA"*

M. Rémi BERTRAND, en tant que président du GECT PAMINA, ainsi que Mme Stéphanie KOCHERT et M. Etienne WOLF, en tant que membres du bureau, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/344** : *Proposition d'attribution d'une subvention à l'Euro-Institut pour la mise en œuvre du projet INTERREG VA Rhin Supérieur "Mise en place d'un secrétariat permanent du Conseil Rhénan"*

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre de l'Euro-Institut, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/365** : *Aménagement de la RD1420 à Rothau : Projet de convention de portage foncier à conclure avec l'Établissement public foncier d'Alsace*

Mme Marie-Paule LEHMANN, en tant que présidente et M. Rémi BERTRAND, en tant que vice-président de l'EPF Alsace, ainsi que M. Marc SENE et M. Etienne WOLF, en tant que membres du CA de l'EPF Alsace, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/371** : *Proposition d'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "Conservatoire Botanique d'Alsace" (GIP CBA)*

M. Marcel BAUER et Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant que membres du CA du Conservatoire botanique d'Alsace, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/374** : *Internat scolaire : approbation d'une convention de prise en charge au titre de la protection de l'enfance - WALBOURG*

Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant que membre du CA du Séminaire de Jeunes de Walbourg, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/375** : *Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille*

Mmes Françoise BEY et Françoise PFERSDORFF, en tant que membres du CA du CIDFF, ne

peuvent pas prendre part au vote.

M. Etienne BURGER, en tant que membre du CA (au titre de la CSF) de l'UDAF Bas-Rhin, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/376** : *Propositions d'attribution de subventions à des associations socio-éducatives agissant en faveur des jeunes bas-rhinois pour l'année 2019*

M. Nicolas MATT, en tant que membre du CA du Centre culturel et social Rotterdam, ne peut pas prendre part au vote.

M. Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre du CA du FD CSC, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/389** : *Proposition d'attribution d'une subvention au centre d'interprétation du patrimoine "La Villa"*

M. Marc SENE, en tant que membre du comité de pilotage du CIP La Villa Dehlingen, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/395** : *Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine gérontologique et d'approbation de projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures concernées*

Mme Michèle ESCHLIMANN, en tant que membre du bureau et Mmes Danielle DILIGENT et Suzanne KEMPF, en tant que membres du CA de l'ABRAPA, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/398** : *PDH - Proposition d'avenant à la convention d'objectifs entre le Département et la SIBAR, pour la mise en œuvre de la politique d'adaptation au handicap et au vieillissement*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, et Mme Nathalie ERNST en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/399** : *Proposition d'attribution de subventions et de reconduction de conventions de financement de dispositifs d'accompagnement vers l'insertion sociale et locative des jeunes*

Mme Danielle DILIGENT, M. Mathieu CAHN ainsi que Mme Suzanne KEMPF, en tant que membres du CA de la Mission Locale pour l'emploi de Strasbourg, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/404** : *Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en vue d'actions d'insertion professionnelle*

Mme Nicole THOMAS, en tant que membre du CA du CASF Bischwiller, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/407** : *Proposition d'approbation d'une convention complémentaire de partenariat avec le CAUE dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et de la construction du siège de la délégation territoriale d'action Nord à HAGUENAU*

M. Etienne WOLF, en tant que président du CAUE, ainsi que M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Marc SENE, Mme Nicole THOMAS et Mme Christiane WOLFHUGEL, en tant que membres du CA du CAUE, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/408** : *PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR et Mme Nathalie ERNST en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR, ne peuvent pas prendre part au vote.

Mme Frédérique MOZZICONACCI, en tant que membre du CA de Domial ESH, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre du CA de Batigère Nord-Est, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/421** : *Approbation de l'avenant de clôture relatif au financement de l'Établissement public d'exploitation du Livre Foncier d'Alsace Moselle*

M. Rémi BERTRAND, en tant que membre du CA de l'EPELFI, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/431** : *Propositions de garanties d'emprunts-Organismes de construction - Nouveau Logis de l'Est - CDC Habitat social et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure - CHATENOIS*

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du CA de la Société Nouveau Logis de l'Est, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/432** : *Propositions de garanties d'emprunts-Organismes de construction - Nouveau Logis de l'Est - CDC Habitat social et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure - HAGUENAU*

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du CA de la Société Nouveau Logis de l'Est, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/433** : *Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Fusion de la société Nouveau Logis de l'Est avec la société CDC Habitat social et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du CA de la Société Nouveau Logis de l'Est, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/434** : *Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Renégociation 6 emprunts Sibar et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, et Mme Nathalie ERNST en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/435** : *Propositions de garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure - SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER*

Mme Frédérique MOZZICONACCI, en tant que membre du CA de Domial ESH, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/437** : *Propositions de Garanties d'emprunts -Organismes de construction - Domial HAGUENAU et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

Mme Frédérique MOZZICONACCI, en tant que membre du CA de Domial ESH, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/438** : *Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers - Fusion de l'EHPAD La Roselière à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER et de l'Hôpital de La Grafenbourg à BRUMATH et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

Mme Christiane WOLFHUGEL, en tant que membre du Conseil de surveillance (représentant le Président) de l'EHPAD La Roselière et l'Hôpital de la Grafenbourg, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/439** : *Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure - SCHIRMECK*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, ainsi que M. Frédéric BIERRY, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER et M. Etienne WOLF, en tant que membres du CA de l'OPUS 67, ne peuvent pas prendre part au vote.

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du CA et président de la CAO de l'OPUS 67, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/440** : *Propositions de garanties d'emprunts - Organismes de construction - Pierres et Territoires et approbation des termes des projets de conventions de garanties à conclure*

M. Etienne WOLF, en tant que président du CA de Procivis Alsace (pour la société Pierres et Territoires), ne peut pas prendre part au vote.

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du CA et administrateur de Procivis Alsace, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/441** : *Participation de délégations du Conseil Départemental au 89ème congrès de l'ADF à BOURGES et aux Rencontres Neuj'Pro à VICHY/Mandats spéciaux*

M. Frédéric BIERRY, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Isabelle DOLLINGER et Mme Stéphanie KOCHERT, en tant qu'élus concernés par le mandat spécial, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/442** : *Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes*

Mme Stéphanie KOCHERT, M. Paul HEINTZ, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Yves SUBLON, M. Philippe MEYER, Mme Cécile DELATTRE et Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant qu'élus concernés par les désignations, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/346** : *Proposition d'approbation de la convention de partenariat Alsace à vélo 2019/2021*

M. André ERBS, en tant que vice-président en charge des mobilités à la CA d'Haguenau, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Laurence MULLER-BRONN, en tant que membre du bureau et du CA de l'ART Grand-Est, ne peut pas prendre part au vote.

M. Vincent DEBES, en tant que représentant du président à l'ADT et M. Frédéric BIERRY, en tant que membre de droit de l'ADT, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/348** : *Aéroport de Strasbourg-Entzheim. Proposition d'attribution de subventions pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022, à la CCI Alsace Eurométropole pour le financement des lignes aériennes européennes sous obligations de service public, ainsi qu'à la société d'exploitation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour le financement de la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, et approbation du projet de convention de financement*

M. Frédéric BIERRY, en tant que membre du Conseil de surveillance de l'aéroport, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/350** : *Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2019 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2020 (2ème vague)*

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre du CA du CSC Albatros Lingolsheim, ne peut pas prendre part au vote.

- Rapport N° CP/2019/377 : **Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020 au centre socio-culturel du Fossé des Treize à STRASBOURG pour l'accueil au service de restauration et l'accompagnement des élèves demi-pensionnaires du collège Foch**

Mme Françoise PFERSDORFF, en tant que membre du CA du CSC Fossé des Treize, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/401** : *PDALHPD - Proposition de renouvellement de la convention de partenariat du Dispositif Départemental d'Éradication du Logement Indigne ou Non-Décent (DDELIND) pour la période 2019-2022*

M. André ERBS, en tant qu'adjoint au maire délégué titulaire pour le PLH intercommunal, ne peut pas prendre part au vote.

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que maire de la ville de Bischheim, ne peut pas prendre part au vote.

M. Marcel BAUER, en tant que maire de la ville de Sélestat, ne peut pas prendre part au vote.

M. Etienne WOLF, en tant que président du CA de Procivis Alsace, ne peut pas prendre part au vote.

M. Vincent DEBES, en tant que président de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin, et M. Marcel BAUER en tant que vice-président, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/409** : *PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la réhabilitation énergétique de 69 logements à SCHIRMECK et approbation d'un projet de convention à conclure*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, ainsi que M. Frédéric BIERRY, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER et M. Etienne WOLF, en tant que membres du CA de l'OPUS 67, ne peuvent pas prendre part au vote.

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du CA et président de la CAO de l'OPUS 67, ne peut pas prendre part au vote.

*
* *

Le président félicite M. Marcel BAUER pour son insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur.

*

* *

◆ CALENDRIER

La prochaine réunion de la Commission Permanente, ainsi que la prochaine réunion du Conseil Départemental, auront lieu le **lundi 4 novembre 2019**.

*
* *

La séance est levée à 11h32.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr >rubrique « Le Conseil Départemental ».